

PROVINCE SUD

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS) — Centre des Activités Nautiques (CAN)

CAHIER DES CHARGES

Fourniture et pose d'un revêtement alvéolaire de type ECORASTER E40 (ou équivalent technique)*sur l'estran de corail mort — accès à la plage de Uéré devant le faré du CAN*

Maître d'ouvrage	Province Sud — DCJS — Centre des Activités Nautiques (CAN)
Objet	Mise en concurrence pour la fourniture et la pose d'un platelage alvéolaire drainant sur le platier de corail mort de la plage de Uéré
Surface concernée	Environ 56 m ² (bande de 14 m de longueur sur 4 m de largeur)
Nature du support	Estran / platier de corail mort, zone de marnage
Procédure	Consultation simplifiée — mise en concurrence d'entreprises

1. Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations de fourniture et de pose d'un revêtement de sol alvéolaire drainant type ECORASTER E40, ou d'un système technique équivalent, destiné à faciliter le franchissement d'une zone de corail mort formant l'accès piéton, et roulage petits bateaux, entre la plage de Uéré devant le Faré du Centre des Activités Nautiques (CAN) et le plan d'eau.

Il constitue la base technique de la consultation adressée aux entreprises susceptibles de réaliser cette prestation, et sera annexé, le cas échéant, à la lettre de consultation ou au devis demandé.

2. Contexte et présentation du site

Le CAN, structure de la Province Sud rattachée à la DCJS, dispose d'un faré sur l'îlot Uéré, accès direct à la mer par une plage bordée d'un platier corallien dénudé (corail mort), rendant le cheminement pour les remorques impossible et pour les piétons inconfortable, voire coupant, pour les usagers et notamment pour les scolaires et le public encadré dans le cadre des activités nautiques.

La zone concernée se situe dans le prolongement du cheminement existant menant du hangar bois vers le plan d'eau (cf. photo en annexe), sur une bande d'environ 14 m de long pour 4 m de large, exposée au marnage et aux entrées/sorties répétées d'embarcations légères (kayaks, Fun Boat sur remorque, dériveurs sur remorque).

Le projet vise à sécuriser et faciliter cet accès, sans dénaturer le site ni entraver l'écoulement des eaux, en s'appuyant sur une solution de type dalles alvéolaires clipsables, perméables, adaptées aux passages piétons et à la manutention de matériel nautique léger.

3. Description des prestations attendues

La prestation comprend, à titre non exhaustif :

- La fourniture des dalles alvéolaires type ECORASTER E40 (ou équivalent proposé par le candidat), en quantité suffisante pour couvrir une surface de 14 m x 4 m ;
- La préparation sommaire du support (débarras des éléments coralliens saillants, réglage grossier de la surface sans terrassement lourd, dans le respect du milieu naturel) ; l'apport d'une sous-couche de gravier ou de concassé n'est pas exigé de principe dès lors que le platier offre une assise suffisamment plane et déjà drainante — le candidat justifiera son choix au regard de la nature du fond constatée sur site ;

- La pose et le clippage des dalles conformément aux préconisations du fabricant, complétés par un dispositif d'ancrage complémentaire garantissant la tenue du platelage face à la houle et au clapot en zone de marnage (cf. §5) ;
- Le cas échéant, la fourniture et la mise en œuvre d'un remplissage (gravillon, concassé ou substrat compatible avec le milieu marin et les règles environnementales) selon la solution technique retenue ;
- Le traitement soigné des rives et du raccordement avec le cheminement existant (Deck) et la ligne de rivage ;
- L'évacuation des déchets et chutes de pose, et la remise en état des abords ;
- La fourniture d'une fiche technique du produit posé et des consignes d'entretien.

4. Caractéristiques techniques attendues du produit

À titre de référence, le produit ECORASTER E40 présente les caractéristiques suivantes (le candidat peut proposer un produit équivalent, sous réserve de démontrer l'équivalence technique) :

Caractéristique	Valeur de référence
Matériau	Polyéthylène recyclé haute densité (PEHD), résistant aux UV et à l'eau de mer
Format unitaire	Dalles pré-assemblées d'environ 1,00 x 1,33 m (soit $\approx 1,33 \text{ m}^2$), clipsables entre elles par tenons-mortaises
Épaisseur	40 mm
Structure	Alvéolaire, ajourée, drainante, perméable à l'eau
Usage	Circulation piétonne et passage ponctuel de matériel nautique léger
Durabilité annoncée par le fabricant	Résistance aux intempéries, aux UV et aux variations de température (garantie fabricant usuelle de 20 ans en usage terrestre standard)

Le candidat précisera dans son offre la compatibilité du produit proposé avec un usage en zone littorale directement exposée à l'eau de mer et au sable corallien abrasif (tenue des clips, du coloris et de la matière dans le temps).

5. Particularités liées au site

Le site présente des contraintes spécifiques que l'entreprise devra impérativement prendre en compte dans son offre et son organisation de chantier :

- Zone littorale soumise au marnage : les horaires d'intervention devront tenir compte des marées, la pose devant s'effectuer de préférence à marée basse ;
- Support irrégulier de corail mort : pas de terrassement lourd ni de dalle béton, aucune intervention destructrice du platier corallien ;
- Milieu naturel sensible : interdiction de tout rejet, déversement de matériaux ou de déchets dans le lagon ; balisage du chantier pendant les travaux ;
- Site en activité : le CAN reste ouvert au public durant les travaux ; l'entreprise organisera son chantier de manière à limiter la gêne pour les usagers et le stockage de matériel sur site ;
- Accès chantier : accès exclusivement en bateau ; le candidat précisera son mode d'acheminement du matériel jusqu'à la zone de pose ;
- Résistance au déchaussement : le dispositif de pose devra garantir la tenue des dalles face au clapot, aux embruns et au passage répété de matériels nautiques et de piétons.

Sous-couche et préparation du support

Aucune sous-couche rapportée de gravier ou de concassé n'est imposée par principe : le fabricant prévoit une pose simplifiée directement sur le sol existant, après réglage sommaire de la surface, dès lors que le support est déjà plan et drainant — ce qui est à priori le cas d'un platier corallien. Le candidat pourra néanmoins proposer une sous-couche localisée (nivellement de points bas, interface géotextile) s'il le juge nécessaire au vu de l'état réel du fond, sans que cela ne constitue une exigence du présent document.

Ancrage et tenue au clapot

Le platelage n'étant pas autoportant face à la houle, un ancrage complémentaire au simple clipsage des dalles est requis. Le cahier des charges fixe une exigence de résultat — la tenue du platelage en zone de marnage exposée au clapot — et laisse au candidat le choix du procédé, à justifier au regard de la nature du fond observée lors de la visite de site. À titre indicatif :

- Sur un fond de corail fragmenté, graveleux ou sableux compact : ancrage par piquets ou ancres à terre battue (type duckbill), reliés au platelage par câble ou sangle en périphérie, à intervalles réguliers ;
- Sur un fond de roche corallienne dure et compacte : ancrage par chevilles ou tiges filetées scellées à la résine directement dans la roche, associées à une lisse ou un cadre périphérique retenant le platelage ;
- Le fond pouvant être hétérogène sur les 14 m de la zone, une combinaison des deux procédés pourra être nécessaire ; le candidat le précisera dans son offre.

La note technique du candidat décrira le dispositif d'ancrage retenu, son espacement et les matériaux utilisés (résistance à la corrosion en milieu marin exigée pour toute quincaillerie).

6. Délai d'exécution

Le candidat indiquera dans son offre un délai prévisionnel de préparation, de fourniture et de pose, ainsi qu'une proposition de créneau d'intervention compatible avec les coefficients de marée et le planning d'activités du CAN, à coordonner avec la direction du centre.

7. Garanties et entretien

Le candidat précisera la garantie constructeur applicable au produit posé, ainsi que les préconisations d'entretien courant (nettoyage, resserrage éventuel des clips, remplacement de dalles isolées) à transmettre au CAN à l'issue des travaux.

8. Composition de l'offre à remettre

Les entreprises consultées transmettront un devis détaillé comprenant :

1. Une note technique présentant le produit proposé (fiche technique fabricant, matériau, épaisseur) ainsi que le dispositif d'ancrage retenu et sa justification au regard de la nature du fond constatée sur site ;
2. Le détail quantitatif et estimatif (fourniture des dalles, accessoires de fixation/lestage, remplissage éventuel, préparation du support, pose, évacuation des déchets) ;
3. Le délai d'intervention proposé, en cohérence avec les contraintes de marée du site ;
4. Les références de chantiers comparables, si possible en milieu littoral ou tropical ;
5. Les conditions de garantie et d'entretien du dispositif posé.
6. Fournir un **devis complémentaire** pour la même offre, aux dimensions de **15 × 5 mètres**.

9. Critères de sélection de l'offre

Le choix de l'entreprise sera fondé sur l'analyse conjointe des critères suivants (avec justificatifs):

- Le prix global de la prestation (70%) ;
- La pertinence technique de la solution proposée au regard des contraintes du site littoral (10%) ;
- Le délai d'exécution proposé (10%);
- Les garanties et références présentées par le candidat (10%).

Annexe 1 — Vue du site et zone d'implantation prévisionnelle

La zone hachurée en vert sur la photographie ci-dessous illustre l'implantation prévisionnelle du revêtement, entre le cheminement existant et le plan d'eau (dimensions indicatives 14 m x 4 m, à vérifier contradictoirement lors d'une visite de site).



Il est recommandé aux entreprises intéressées d'effectuer la visite de site préalablement à la remise de leur offre, afin d'apprécier précisément la topographie du sol et les conditions d'accès.